

2011

12 décembre : Liaison Sud et Concertation publique

Le projet de « Rocade Sud » est relancé et devient « Liaison Sud »

Angers Loire Métropole lance une « Concertation publique Décembre 2011- Été 2012 »

suivant les études réalisées par le cabinet Arcadis et dont les Diagnostic du 31/03/2011 et Rapport du 15/11/2011 sont consultables sur le site d'Angers Loire Métropole à l'adresse suivante : <http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/domaines-d'intervention/deplacements/la-liaison-sud/etudes/index.html>
A cette date :

Réunion publique de lancement de la concertation par Angers Loire Métropole sous l'égide du cabinet conseil Lillois M.D. Conseil chargé de l'organisation des débats et présentation de Pierre-Gérard Merlette, désigné garant de la concertation sur la Liaison Sud par la Commission Nationale du Débat Public.

Annonce de trois réunions publiques pour approfondir les différents enjeux portés par le projet :

- Mobilité et cohérence territoriale le 29 février 2012 à 18 h 30

- Mobilité et cadre de vie le 19 mars 2012 à 18 h 30

- Mobilité et activités humaines le 27 mars 2012 à 18 h 30

Puis une réunion publique de restitution (date communiquée ultérieurement)

8 décembre : Jean-Luc Rotureau, adjoint au maire de la Ville d'Angers et prétendant à la succession de Jean-Claude Antonini, laisse entendre que la rocade sud ne se fera pas demain.... « Il faudra d'abord faire la deuxième ligne de tramway ».

21 novembre : Approbation du SCOT par le conseil communautaire d'Angers Loire métropole.

1er juillet : Dans l'éditorial du magazine municipal, le maire de Sainte Gemmes-sur-Loire écrit que « rien ne justifie la construction d'une telle rocade et ce, quel que soit son tracé. Sainte Gemmes-sur-Loire, aussi généreuse soit-elle, n'a aucune vocation à accueillir l'ensemble des flux de circulation qui permettraient notamment aux communes voisines de régler pour partie leur problème ».

1er juin : Les commissaires-enquêteurs rédigent un rapport sur les observations du public dont ses suggestions et contre-propositions. Ils donnent leurs conclusions. En page 12, à propos du « Contournement sud d'Angers » on relève :

• Le contournement sud d'Angers

Ce projet figure principalement dans le D.O.G. au chapitre « Organiser les mobilités » pages 92 et 93. Il y est indiqué que « des études en cours visent à maîtriser les trafics de transit et d'échanges dans la traversée du pôle métropolitain. Le principe de liaison inscrit au sud est dépendant du résultat de ces études.

Quatre options pour la définition du projet sont débattues dans le cadre de la concertation :

- renforcement du réseau de transports collectifs avec contournement sud Loire ;
- renforcement du réseau de transports collectifs avec requalification des boulevards urbains sud ;
- renforcement du réseau de transport collectif avec création de la petite liaison sud ;
- renforcement du réseau de transport collectif sans voirie nouvelle. »

De nombreuses observations n'ont retenu que le principe du contournement routier pour s'y opposer en raison :

- de la réduction de la surface agricole dans ce « triangle vert », à vocation horticole et maraîchère, non « délocalisable » par nature,
- de la réduction concomitante d'emplois pour une main d'œuvre de faible niveau de qualification, donc difficilement reconvertible,
- du coût financier conséquent, de l'ordre de 200 millions d'euros,
- d'une facilité donnée au déplacement en voitures incompatible avec l'objectif de développer les transports en commun,
- de la création de pollutions (sonore, CO2, poussières fines...) dans une zone connue comme un « poumon vert » de l'agglomération,
- d'une altération des paysages, du patrimoine et du cadre de vie qui leur est attaché (Camp de César, Parc du Hutreau, etc.),
- d'un encouragement à une urbanisation future, avec pression foncière immédiate,
- de l'incohérence avec les principes affichés du SCoT (réduction des circulations automobiles, primauté aux transports en commun) et de la contradiction avec des engagements antérieurs : « Terres en Ville », Plan du Paysage d'Angers,
- enfin on note une absence de concertation et d'information sur le sujet : pas de plan précis, pas de réunion publique.

En l'état actuel, la ville d'Angers possède un boulevard périphérique Est en cours d'élargissement et un contournement Nord et Nord-Ouest (A11). Dans le projet de SCoT, sont évoqués conjointement le projet de l'agglomération Angers Loire Métropole visant à se réappropriier les berges de Maine en centre-ville en réduisant le réseau routier à deux fois une voie d'une part et un projet de contournement Sud d'autre part pour lequel quatre options sont à l'étude. Elles sont citées dans le DOG.

Ce projet concerne toute la population vivant au sud d'Angers mais inquiète plus particulièrement les habitants de Saint Gemmes sur Loire et du quartier de la Roseraie. Les observations regroupent l'argumentaire défavorable, ce qui est fort compréhensible, des riverains et des associations concernées.

Du 28 mars au 29 avril : Enquête publique du Schéma de Cohérence Territorial